



Ville de MONT SAINT AIGNAN
 Département des Espaces Publics – Voirie et Réseaux
 Hôtel de Ville
 59, rue Louis Pasteur
 BP 128 -76134 Mont-Saint-Aignan CEDEX
 Tél : 02.35.14.30.37. Fax : 02.35.14.30.64.
E-Mail : services.techniques@montsaintaignan.fr

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR TRAVAUX
Arrêté n°2015-505 du 3 mars 2015

LOCALISATION DU LIEU CONCERNE

Voie :N°à Mont-Saint-Aignan

Ce document est à transmettre impérativement au moins 8 jours à l'avance, faute de quoi, il ne pourra être instruit par les services dans les délais.

PROPRIETAIRE :	ENTREPRISE :
Nom :	Raison Sociale :
N° : ... Rue :	N° : ... Rue :
Code Postal : Ville :	Code Postal : Ville :
Tél __ / __ / __ / __ / __ /	Tél : __ / __ / __ / __ / __ /
E-Mail :	E-Mail :

NATURE DES TRAVAUX

DESCRIPTION (à remplir obligatoirement)

Ces travaux ont fait l'objet d'une :

- Déclaration préalable N° :
- Demande de permis de construire N° :

NATURE DE L'OCCUPATION

Sur chaussée <input type="checkbox"/>	Sur trottoir <input type="checkbox"/>	Sur espace vert <input type="checkbox"/>	
Description	Tarifs	Dimensions (longueur x largeur)	Montant
Dépôt de matériaux, échafaudages, matériels et engins, caisson à déchets, conteneurs, benne – m ² /semaine <input type="checkbox"/>	6.50 €	L X l	Dimensions totales (m²)
			Nombre de semaines

MONTANT GOBAL ESTIMATIF

La réservation de l'espace à occuper est à la charge du demandeur.

- Toutes les occupations inférieures à la durée indiquée dans le tableau ci-dessus (semaine), conduisent à l'application du tarif intégral dès la première journée d'occupation (tarifs applicables au 01/01/2025).
- Par exception, les occupations inférieures à 24 H sont exemptes de redevances.

Date de début demandée : Date de fin prévue :
 Prolongation :

Pendant la période d'occupation du domaine public, le demandeur doit informer la ville de Mont-Saint-Aignan (Département des Espaces Publics) de son intention de modifier la durée d'autorisation (modification du nombre de semaines). A défaut de signalement, les droits de voirie seront exigés sur la période de la demande initiale. Ils pourront être augmentés du dépassement constaté, mais aucune réfaction ne sera accordée pour toute durée inférieure à la déclaration.

DEMANDEUR (facture établie au nom de) :

Je soussigné(e), Mlle Mme ou M. N° SIRET (obligatoire pour les entreprises)
(Nom) : (Prénom) :
(OBLIGATOIRES POUR LES PARTICULIERS),

Représentant l'entreprise :

N° : Rue :

Code Postal : Ville : Signature du demandeur :

Tél : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / Fax : ___ / ___ / ___ / ___ / « Bon pour accord » (sous réserve des métrés Contradictaires)

M'engage personnellement à payer les droits de voirie prévus par la délibération N°2024-12-12 du 19/12/2024 et déclare avoir pris connaissance des tarifs en vigueur à la date d'exécution des travaux.

Fait à :, en date du : ___ / ___ / 2025

Ce document n'est pas un titre de recette.

Cachet de l'entreprise :

Après achèvement des travaux <à 2 mois, un titre unique

Vous sera émis.

Toutes occupations > à 2 mois, fera l'objet de titre (s) intermédiaire(s).

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

<input type="checkbox"/> Accord sous réserve	<input type="checkbox"/> Refus	<input type="checkbox"/> Mesures à mettre en place par le pétitionnaire
<input type="checkbox"/> Avec arrêté municipal	<input type="checkbox"/> Circulation <input type="checkbox"/> Stationnement	
<input type="checkbox"/> Sans arrêté municipal		
Exemplaires à transmettre : Pétitionnaire Service de la Police Municipale Service des Finances		Pour le Maire et par délégation Gérard RICHARD Conseiller Municipal Délégué Chargé de la Gestion des Espaces Publics

Contrôlé et visé par le Chargé de Suivi :

Montant définitif à régler :

Prénom/Nom :

Signature